

« Journée de la stratégie » - Samedi 8 octobre 2016
Session « Patrons sourds et réseaux d'entrepreneurs »

Transcriptions des interventions aux Assises par Système RISP
Les interventions en LSF sont traduites en français par des interprètes sur place

« Accompagnement d'entrepreneurs sourds »
Aliza M'Sika, Langue Turquoise, Paris (en LSF)

Support disponible.

Bonjour. Donc, je vais parler du contexte de la création de cette entreprise.

J'ai participé activement à différentes associations locales, régionales, mais également nationales. J'ai également fait une formation au sein des Frontrunners en Danemark, où on apprend à être dirigeant, à être leader. J'avais fait d'autres formations précédemment mais c'est celle qui m'a le plus apporté. C'est une formation où on apprend à parler Deaf Gain, un terme dont on a parlé ce matin, un terme amené par Dirken.

Pascal Marceau a également fait partie de cette formation des Frontrunners et je me rappelle, à notre retour, qu'on s'était dit qu'il fallait faire une conférence, une présentation de ce qu'était l'audisme. C'était la première fois qu'on parlait de ce terme en France, avec l'association des citoyens sourds de Paris. Merci à Pascal d'avoir lancé le sujet et merci pour ton invitation pour ces Assises aujourd'hui.

Je suis gérante d'entreprise depuis peu, voilà mon parcours, depuis 2012.

Quelle est l'origine de la création de cette entreprise : je ne me suis pas dit, je vais créer une entreprise, tiens ! Non. J'ai d'abord pris des contacts avec l'ADIL, on a le droit à une prime de l'AGEFIPH et je suis donc allée dans cette structure. On remplit un dossier, on adore ça en France ! Et là, premier pas dans le monde de l'administration, on m'a demandé la « raison sociale ». « Raison sociale »... Qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce que cela signifie ? Ah, le « nom de l'entreprise », ah d'accord, ça je sais ! Mais déjà pour le premier terme « raison sociale » je ne connaissais pas ce vocabulaire, alors vous imaginez la suite du questionnaire, du dossier bondé de termes, d'un vocabulaire auquel je n'avais pas accès, même après les formations que j'avais faites. Je pense qu'il faut être universitaire pour diriger une entreprise. Pour être gérant, il n'y a pas de lieu, pas de formations. Je n'y connaissais rien pour l'administration d'une entreprise. C'était le premier obstacle. C'est compliqué.

J'ai failli abandonner. On m'a dit qu'il fallait mettre en place un dossier, faire une étude de marché. Ça aussi, c'est très compliqué. Cela a été très éprouvant. Je me suis dit que j'avais besoin d'une formation, de bases pour créer une entreprise. A Pôle emploi, à la Chambre de commerce, ils proposent des formations très ramassées où on parle de comptabilité, de création d'entreprise. Même avec un interprète, j'aurais pu suivre mais c'était très intensif et je n'aurais pas accès à tout. Une journée de formation avec interprète, ça ne colle pas au niveau pédagogique. Ce n'est pas le besoin et ça ne correspond pas aux besoins des personnes sourdes.

J'ai acheté des livres à la Fnac, ça a été beaucoup de contenus que j'ai dû engranger. Je voulais comprendre le fonctionnement. J'aurais voulu avoir un modèle de patron sourd et à l'époque, je n'avais personne. Je n'avais pas de formations adaptées aux sourds, pas de modèles, mais j'ai créé mon entreprise, grâce au soutien de ma famille notamment.

Les sourds m'ont dit : bravo, tu as créé une association ! Non, ce n'est pas une association, j'ai créé une entreprise. J'ai eu beaucoup de retours et tous croyaient que j'avais créé une association. Mais j'ai eu

plein de retours me demandant comment j'avais fait pour créer une entreprise, c'était possible. Il faut des formations pour créer et gérer une entreprise. Aujourd'hui, on le propose et ça roule et avec l'accord de l'AGEFIPH, nous avons créé des formations. Il y a des entreprises rencontrant les mêmes obstacles.

Les sourds se dirigent vers une voie professionnelle qui n'est pas forcément celle choisie au départ. Leurs envies sont repoussées et ces sourds se retrouvent dans un travail qui ne leur plaît pas, isolé ou comme disait Stéphane Amossé, ils font le choix de mettre en avant leur bien-être et créent leur propre entreprise, comme les entendants au chômage qui se retrouvent avec un problème d'emploi et qui créent leur propre entreprise aussi.

C'est un obstacle énorme qu'il faut... Il faut se lancer dans la création de sa propre entreprise, concrétiser ses rêves. La communauté sourde est petite, nous sommes nombreux mais c'est peut-être un moyen de réduire le chômage, mettre en valeur les sourds, leurs compétences et montrer que ce ne sont pas de pauvres petites personnes qui ne savent rien faire. Il y a le Deaf gain qui est aussi un apport à la société entendante. Imaginez des professionnels, des associations de loisirs, occasionnelles, ou professionnelles, plus proches du fonctionnement des entreprises, qui se développent. Il peut trouver des interlocuteurs quand on fait des demandes quand on a des attentes et qu'on voudrait développer des choses, avancer, faire des choses en langue des signes, ne pas être bloqué dans notre communication. Je rêve de plus en plus d'entreprises signantes avec des sourds et là, le réseau se développe. Certains dans la salle se lancent dans la création d'entreprises, je les ai rencontrés.

Il me reste combien de temps ? Je suis en mode turbo ! Dix minutes, ça va !

Mes conseils pour la création d'entreprise : mon premier conseil, c'est... quand une personne passionnée par son métier, cuisinier par exemple, qui en a marre de la tutelle d'un patron, veut ouvrir son restaurant, c'est compliqué car il va être plus dans l'administratif que la cuisine alors que sa passion, c'était la cuisine. L'administratif, c'est rébarbatif, ça ne lui plaît pas, c'est beaucoup d'écrit, c'est beaucoup de discours. C'est Stéphane qui disait déjà ça : Le français, c'est important en fait. Sans le français, c'est beaucoup plus lent. L'administratif, c'est chiant, désolé d'être malpolie mais c'est chiant ! Peut-être qu'il faut pouvoir se faire aider, y compris pour les entendants d'ailleurs qui ont aussi des problèmes avec le français. Pour des personnes entendantes,... Par mail, c'est très compliqué mais par téléphone, ce n'est pas forcément plus rapide, on n'a pas forcément les personnes qu'on souhaite. C'est par la patience qu'on convainc, qu'on avance au niveau de l'administration.

Dans nos formations, nous expliquons ce qu'est une entreprise mais après, on se dit au revoir et... après la formation, tu fais quoi ? Ce n'est pas évident, il y a des dossiers à faire, à remplir. Il faudrait avoir une présence de coachs, un suivi jusqu'à l'ouverture de l'entreprise. Cela n'existe pas. Après une formation entre sourds, on se sent seul. Mais après la formation, on fait quoi ? On est seul. L'idéal serait qu'il y ait un coach présent, régulièrement, donnant des conseils et accompagnant la personne jusqu'à la création de son entreprise. C'est une idée que je lance : un coach en création d'entreprise, de suivi. Peut-être créer des associations où tous les patrons sourds se rassembleraient pour échanger sur ce thème-là. Les patrons sourds, ça se développe aujourd'hui et il faut réfléchir à comment travailler ensemble, dans la convivialité et trouver ainsi un réseau qui nous va à tous.

Un sujet délicat : dans mon entreprise, sous forme de SARL, nous sommes en partenariat, avec un partenaire entendant, associé. Et quand nous avons ouvert l'entreprise, je l'avais pris pour ses compétences... Quand nous avons ouvert l'entreprise, il m'a apporté énormément de choses du fait qu'il soit entendant. A l'ouverture de l'entreprise, il faut faire appel à un entendant ou pas ? Dans une situation de besoins urgents pour appeler, ça va très vite quand une personne peut appeler. Un mail, c'est très long, ou alors il faut aller sur place. Face au client, il appelle, il peut avoir des contacts plus rapides. Quand il y a des clients sourds, je suis la référente. Face à des entendants, c'est lui. Et parfois, j'interviens face à des clients entendants mais c'est compliqué. Chacun fait comme il veut. Je ne l'ai pas choisi en tant qu'entendant, parce qu'il est entendant, mais c'est une solution pratique. C'est pourquoi on

fonctionne depuis cinq ans et qu'on avance. Après, le fait qu'il soit entendant, il n'est pas chargé de tout l'administratif. Je ne lui mets pas tout sur le dos parce que ce serait plus facile pour lui. On ne fonctionne pas comme ça non plus. Le fait qu'il y ait un entendant, c'est aussi trouver et garder sa place en tant que sourd. S'il fait tout à ma place, je pense que ça ne fonctionne pas. On prend les décisions ensemble. Respecter ma place, la sienne, on en parle, on prend des décisions ensemble et on avance ensemble.

J'en profite aussi pour dire qu'il existe des formations, une formation début février va être mise en place. Vous êtes les bienvenus, si vous souhaitez y participer. Nous avons mis en place des formations en langue des signes directement. J'ai moi-même suivi une formation pour un autre métier où c'était directement en langue des signes. J'ai trouvé ça tellement agréable, c'était d'un tel bien-être, tellement satisfaisant que j'ai voulu faire pareil dans le cadre de mon entreprise. Si vous souhaitez faire une formation, il faut aller au Cap emploi pour demander une subvention. On commence déjà à rencontrer des obstacles donc il faut toujours continuer à se battre. Comme on le disait tout à l'heure, on est lié à la loi française, c'est très compliqué.

Bonne chance à tous les futurs entrepreneurs, je vous espère nombreux !